

COMMUNE DE ROZIER EN DONZY
Département de la Loire
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09 juin 2023

Membres :		
- afférents au Conseil :	15	Le neuf juin deux Mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE.
- en exercice :	14	
- présents :	12	
- votants :	12	
Convocation en date du :		Présents : BABEL Anne, BANCEL Béatrice, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, DESLOIR Bernard, DUTEL Peggy, FOUGERE Gilbert, GAY Arlette, RIVOLLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain; TISSEUR Fabienne,
05 juin 2023		Absents excusés : BONNEFOND Vincent, FORISSIER Johan
Affichée le :		Secrétaire de séance élu : DUTEL Peggy
05 juin 2023		

N° 2023D307	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE « D'AIDES AU DEVELOPPEMENT DES PETITES ENTREPRISES, DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DU SERVICE AVEC POINT DE VENTE » POUR J'M LA VIANDE
--------------------	--

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'instruction du gouvernement NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015, relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leur groupement, issues de la loi NOTRe,

Vu la délibération n° 1511 de l'Assemblée plénière du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes des 15 et 16 décembre 2016 portant adoption du SRDEII,

Vu la délibération n° 2018.010.28.02 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 28 mars 2018 portant approbation de la mise en œuvre d'un dispositif communautaire d'aides directes pour les commerçants, artisans et les services avec point de vente,

Vu la délibération n° CP-2021-11/07-112-6065 de la Commission permanente du Conseil Régional du 26 novembre 2021, approuvant l'avenant type de convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les communes, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et la Métropole de Lyon de prolongation,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2022.01.26.01 en date du 26 janvier 2022 approuvant l'avenant de prolongation de la convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises avec la Région,

Vu les délibérations du Conseil municipal de Rozier en Donzy du 11 avril 2018 et du 02 novembre 2022, pour acceptation de la convention d'autorisation et de délégation entre la Région AURA et la commune de Rozier-en-Donzy pour les aides directes aux commerces,

Vu l'avis favorable des membres du Comité d'Instruction de Forez-Est en date du 3 avril 2023,

Monsieur le Maire propose d'examiner l'affectation d'une subvention pour un montant global de 11.767 €, selon détail ci-dessous :

Bénéficiaire : J'M LA VIANDE – M. Jimmy MARINIER – 192 Rue Saint Pierre – 42810 ROZIER-EN-DONZY

Projet : aménagement d'un laboratoire de fabrication dans le cadre d'une extension du commerce avec un regroupement activités boucherie-charcuterie et épicerie

Montant total du projet : 39.004 € HT

Montant des dépenses éligibles CCFE : 20.000 € HT

Aides sollicitées : Commune 2.000 € - Communauté Communes Forez-Est : 2.000 € - Région : 7.767 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'affectation d'une subvention pour un montant de 2.000 €.

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2023 au compte 20422 « Subventions d'équipement aux personnes de droit privé – bâtiments et installations.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

La Secrétaire de Séance
Peggy DUTEL



ROZIER EN DONZY, le 16/06/2023
Signé : le Maire, Didier BERNE

